

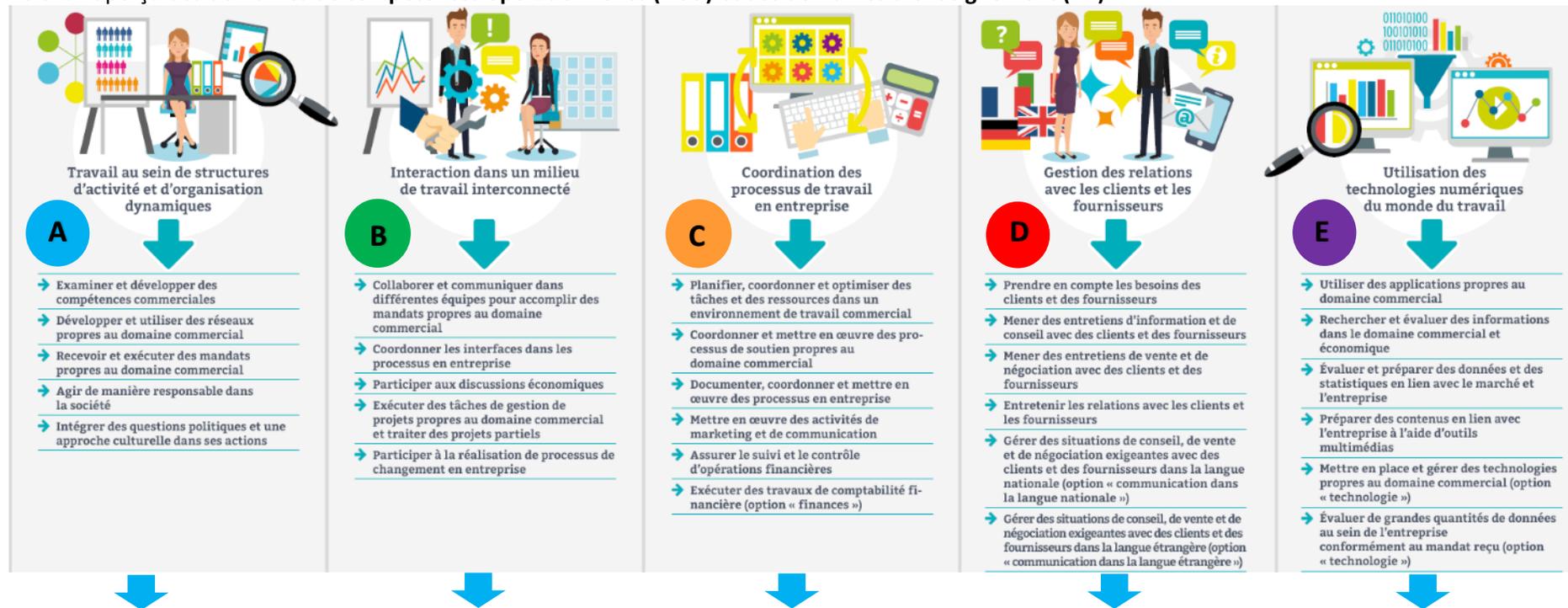
## Explication bulletin

Avec la réforme 2023 des Employés de commerce, l'orientation par branches passe à une orientation par compétences opérationnelles. Désormais, les personnes en formation reçoivent une note par domaine de compétences opérationnelles (DCO) A / B / C / D / E. Ces domaines de compétences opérationnelles comprennent différentes compétences et se composent de connaissances de l'application des technologies, d'économie & droit, de langue nationale locale, de langue étrangère, de finances & comptabilité et d'anglais. La note semestrielle globale est donc composée des notes des cinq DCO et de la note du Domaine à choix (anglais). Elle est arrondie à la demi-note.

Afin de mettre à la disposition des personnes en formation le meilleur enseignement possible pour les différentes compétences, l'horaire a été conçu en domaines d'enseignement (DE) en fonction des matières enseignées et selon le profil de compétences des enseignants.

Par conséquent, les notes dans le bulletin scolaire se composent des compétences acquises dans différents domaines d'enseignement (DE) et se regroupe par DCO.

Voici un aperçu des **domaines de compétences opérationnelles (DCO)** et des **domaines d'enseignement (DE)**:



DCO A	DCO B	DCO C	DCO D	DCO E
DE 1 = Economie & Droit (EcDr)	DE 1 = Economie & Droit (EcDr)	DE 1 = Economie & Droit (EcDr)	DE 2 = Langue 1 – français (L1)	DE 3 = Application des technologies
DE 2 = Langue 1 – français (L1)	DE 2 = Langue 1 – français (L1)	DE 5 = Finances & Comptabilité	DE 4 = Langue 2 – allemand (L2)	
DE 5 = Finances & Comptabilité	DE 4 = Langue 2 – allemand (L2)	DE 6 = Teamteaching EcDr & Technologies	DE 7 = Teamteaching L1 & L2	
	DE 6 = Teamteaching EcDr & Technologies			